

Au 31 juillet 2018, la collecte du Denier est en baisse de 2,3 % par rapport à l'an dernier à la même date (1 007 979 € contre 1 031 984 € en 2017).

Il reste près de 1 100 000 € à collecter pour couvrir nos dépenses annuelles. Les trois derniers mois de l'année seront donc décisifs. Nous comptons sur la participation de tous : chaque don est précieux !



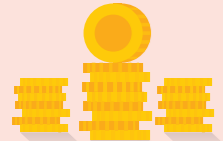
Vous pouvez participer au Denier en donnant en ligne sur www.denierchti.fr

C'est pratique, rapide et entièrement sécurisé.

DÉDUCTION FISCALE

Bénéficiez de 66% de déduction fiscale sur votre impôt, en 2019.

Pour cela, votre don doit nous parvenir avant le 31 décembre 2018.



Un don de **150 €** au titre de l'impôt sur le revenu...

- 66% de déduction fiscale



vous revient en réalité à **51 €**

> LE POINT DE VUE DE L'ÉCONOME



Nicolas Fourest
Économiste diocésain

« FAIRE FACE À LA BAISSÉ DU NOMBRE DE DONATEURS DOIT ÊTRE NOTRE PRIORITÉ. »

Comme dans de nombreux diocèses l'an passé, nous avons enregistré une baisse significative du nombre de donateurs au Denier. Il semble ainsi que la relève de nos aînés, donateurs actifs à l'Église pendant de longues années, ne soit pas assurée par les jeunes générations.

Le don au Denier représente la principale ressource financière de notre diocèse, qui ne bénéficie pas de subvention pour son fonctionnement : cette diminution doit nous alerter.

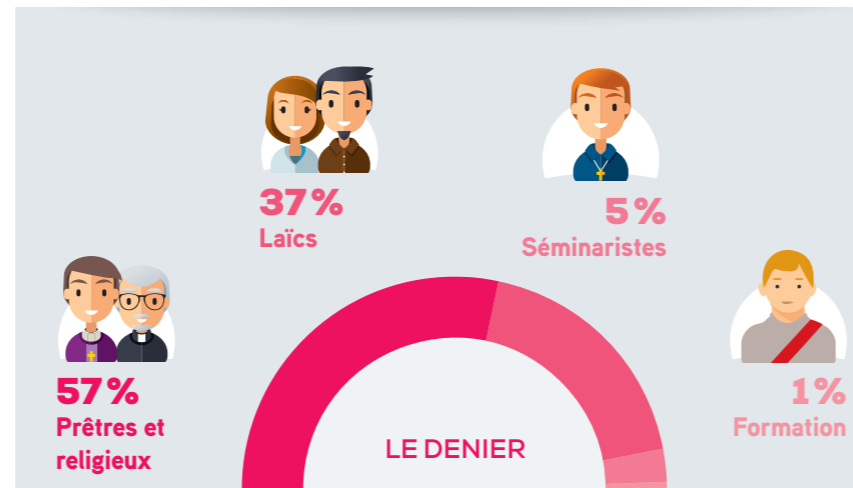
Depuis plusieurs années, nous voulons donc nous adresser à ceux qui ne donnent pas encore pour les sensibiliser à l'importance de leur soutien. Nous menons, grâce à l'engagement des bénévoles en paroisses notamment, des campagnes d'appel à don auprès des catholiques pratiquants qui ne donnent pas encore mais aussi auprès des familles, pratiquantes plus occasionnelles, qui font appel à l'Église et qui comptent sur sa présence quand elles en ont besoin.

Toutes ces initiatives peuvent être appuyées par l'engagement de nos donateurs, qui peuvent eux-mêmes sensibiliser leurs jeunes au don à l'Église. Le message doit passer le plus largement possible : nous ne pouvons que compter sur le don des catholiques pour financer la mission quotidienne de l'Église.

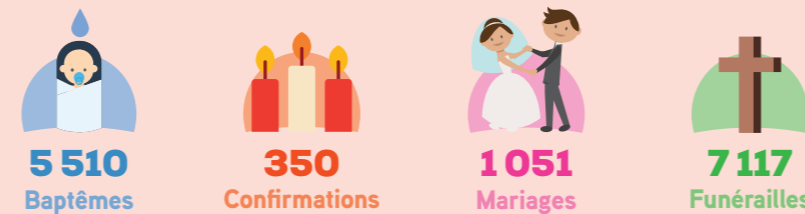
CONTACTEZ-NOUS

Association Diocésaine de Cambrai
11 rue du Grand Séminaire • CS 80149
59403 Cambrai cedex

> ZOOM SUR NOS CHIFFRES



DANS NOTRE DIOCÈSE, ONT ÉTÉ CÉLÉBRÉS EN 2017



Conception : altertiade • Photos DR : diocèse de Cambrai - WavebreakmediaMicro / Fotolia

LETTRE D'INFORMATION
du
DENIER DE L'ÉGLISE

N°10 - SEPTEMBRE 2018

ÉVEILLER LA FOI



PAGE **2** PARTAGE ET TEMPS FORTS
La vie du diocèse

PAGE **3** ENSEMBLE POUR LA MISSION
L'utilité de vos dons

PAGE **4** FINANCES DU DIOCÈSE
Votre générosité en toute transparence

Chers amis,

C'est le cœur empli de gratitude que je vous adresse cette Lettre d'information, la dernière pour moi en tant qu'archevêque de notre beau diocèse de Cambrai. Comme vous le savez sans doute, c'est Mgr Vincent Dollmann qui va désormais exercer cette responsabilité. Il sera un bon pasteur pour notre Église.

À l'heure de quitter ma mission, je veux vous dire merci à chacune et chacun d'entre vous et rendre grâce pour tout ce que nous avons vécu ensemble pendant ces dix-huit années : de nombreux temps forts et événements mais aussi toutes ces rencontres simples et belles qui resteront dans mon cœur. Avec ses fragilités et ses faiblesses certes, l'Église avance et annonce sans cesse la Bonne Nouvelle du Christ qui nous aime et nous appelle aujourd'hui à le suivre.

Concernant le Denier de l'Église, je veux vous rappeler ma conviction : plus qu'un simple soutien financier, votre participation au Denier est le signe de

vos attachement à la mission de l'Église, lui donnant les moyens d'agir auprès du million d'habitants de notre diocèse. C'est un engagement qui manifeste votre sens des responsabilités envers votre Église : membres de la grande famille des baptisés, vous êtes appelés à la faire vivre.

« Vous êtes appelés à faire vivre l'Église. »

Alors, je compte sur vous pour continuer à être les pierres vivantes de notre Église !

Cette lettre vous fait connaître de belles initiatives et de beaux témoignages. Elle présente également l'utilisation de votre participation financière. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Au nom de tous ceux qui peuvent vivre et agir grâce à vous et à votre générosité pour le Denier, je vous remercie pour votre soutien et je vous confie tous à mes prières.



+ François Garnier

Monseigneur François Garnier
Archevêque de Cambrai





► BIENVENUE MGR DOLLMANN

Le 25 mai 2018, suite à la demande de Mgr Garnier, le Nonce a nommé un archevêque coadjuteur pour le seconder et prendre sa succession le moment venu. C'est Mgr Dollmann, évêque auxiliaire du diocèse de Strasbourg, qui a été choisi.

Les deux hommes se sont rencontrés trois jours au mois de juin afin que Mgr Dollmann puisse faire connaissance avec les différents acteurs de notre diocèse.

Au terme de son séjour, Mgr Dollmann a été accueilli et a pris pleinement ses fonctions le dimanche 10 juin à la maison diocésaine de Raismes. Pour l'occasion, la devise de chacun des archevêques a été suspendue au balcon de la maison :

« Enraciné dans la charité » (Ep 3,17) ;
« La charité du Christ nous presse ». (2 Co 5,14)

Mgr Dollmann a ensuite repris la route de Strasbourg pour clôturer les dernières affaires — notamment avant la fin de l'année des séminaristes dont il était responsable — pour revenir dès le mois d'août co-présider avec Mgr Garnier, la messe de l'assomption puis prendre la route de Lourdes avec le pèlerinage diocésain.

Il deviendra notre archevêque le dimanche 25 novembre, jour où mon Mgr Garnier lui passera le relais en présence du Nonce, Mgr Luigi Ventura, à la Cathédrale de Cambrai.

► ACCOMPAGNER ET FAIRE GRANDIR LES JEUNES : LE RÔLE DES ANIMATEURS !

LISIEUX, POUR TOUS LES ENFANTS DU DIOCÈSE

Depuis 12 ans, le service de l'initiation chrétienne organise, grâce à une équipe motivée, un pèlerinage hors du commun.

14 cars remplis d'enfants de tous âges et venus de tout le diocèse prennent la route de Lisieux, coiffées de casquettes aux couleurs de leur doyenné pour expérimenter que l'on a « vraiment plus à donner qu'à recevoir ».



► Ces événements ont pu voir le jour grâce à l'engagement des salariés laïcs du diocèse et des animateurs. Donner au Denier, c'est aussi rendre possible l'extraordinaire !

GARDEN PARTY À L'ARCHEVÊCHÉ



Pour répondre aux attentes d'une grande variété de croyants, notre diocèse dispose de différents services...

Cette année, pour son assemblée générale, la pastorale des jeunes (Jeunes CathoCambrai) a sonorisé le jardin de l'archevêché afin de remercier notre archevêque de sa présence constante auprès des jeunes et de leurs animateurs durant son épiscopat dans le diocèse (pèlerinage, JDJ, JMJ, confirmations, etc.).



AGENDA

12 OCTOBRE 2018

Ordonation diaconale de Felice Rossi à 15h en l'église Notre-Dame de l'Assomption du Quesnoy.

25 NOVEMBRE 2018

Messe d'installation de notre nouvel archevêque, Mgr Vincent Dollmann, à la cathédrale de Cambrai.



► LA JOIE D'ACCUEILLIR UN NOUVEAU DIACRE

Depuis le 1^{er} juillet, notre diocèse compte un diacre de plus : Didier Carlier.

Ordonné au sein de l'église Notre-Dame de l'Assomption (Le Quesnoy), il a accepté la charge diaconale, entouré de son épouse Marie-Andrée, de la communauté paroissiale de Saint-Jean Bosco en Mormal mais aussi de croyants venus de tout le diocèse.

Rendons grâce pour nos diacres !

► Comme vous le savez, les diacres dits « permanents » (car ils n'ont pas vocation à devenir prêtres) ne reçoivent aucune rémunération pour leur mission. Ils bénéficient néanmoins d'une formation financée par vos dons au Denier !



► EDITH CENTRALISE LES REGISTRES DU DIOCÈSE



Edith
Service des Registres
de l'archevêché

J'ai choisi de travailler pour l'Église, parce que je suis croyante. Je tiens aux valeurs qu'elle porte : l'écoute, le service des autres...

« C'est un honneur de travailler au service de l'Église. »

Après une candidature spontanée, on m'a proposé de travailler pour le service des registres. Je centralise donc tous les registres du diocèse. Je gère l'état civil catholique : c'est pour moi un véritable

honneur de travailler au service de l'Église.

Ce travail demande beaucoup de rigueur mais aussi beaucoup de patience. Il faut se mettre véritablement au service des personnes (qui sont à la recherche d'un acte de baptême par exemple). Les prêtres et les paroisses font souvent appel au service des registres de l'archevêché pour obtenir des actes. J'apprécie d'être au service de la vie du diocèse, à tous ses niveaux (diocèse, doyennés, paroisses).

C'est le Denier de l'Église qui permet de me rémunérer pour faire ce travail.

► CLAUDE ET SABINE DONNENT AU DENIER



Claude et Sabine
Donateurs au Denier

Nous sommes donateurs au Denier dans le diocèse depuis notre mariage ! Il nous a toujours semblé normal de participer à la vie de l'Église : nous aimerions tellement que chacun et chacune puisse entendre son beau message d'amour !

Récemment, nous avons décidé de soutenir le diocèse en prélèvement automatique. Avec la retraite, nous préférons donner de plus petites sommes chaque mois. Si besoin, nous pouvons même ajuster notre participation, en passant un simple appel au diocèse.

« Nous avons décidé de donner par prélèvement. »

Maintenant, nous aimerions convaincre nos enfants de faire leur premier don au Denier... Nous leur en avons parlé à l'occasion du baptême de nos petits-enfants, pour qu'ils

puissent prendre notre relève demain. Nos prêtres ont besoin de nous !



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pour passer en prélèvement automatique, vous pouvez remplir le bon de soutien au bas du courrier accompagnant cette Lettre d'information et nous le renvoyer avec un Relevé d'Identité Bancaire.

« Avec le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, va-t-on encore bénéficier d'une réduction fiscale sur les dons ? Comment cela va-t-il fonctionner ? »

Le prélèvement à la source entrera effectivement en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Sachez qu'il s'agit uniquement d'un changement dans le mode de collecte de l'impôt, les réductions d'impôts liées aux dons seront maintenues : les dons réalisés en 2018 ouvriront droit à une réduction fiscale en 2019, comme par le passé.

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, COMMENT ÇA SE PASSE ?



Je fais un don en 2018.



Mise en place du prélèvement à la source : mon impôt est déduit de mon salaire ou de ma pension.



Je déclare mes revenus 2018 et mentionne le don fait en 2018.



La réduction d'impôt relative à mon don de 2018 m'est restituée ou m'est déduite par l'administration fiscale.